

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le



ID : 018-211801089-20220630-2022_53-DE

DEPARTEMENT DU CHER

-

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

-

COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL

30/06/2022

Date de convocation :

23 juin 2022

Nombre de membres :

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 19

Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/53

OBJET : RPQS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le 30 juin à 19h00.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaients présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUUNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Philippe MAUPASTE, Mme Nathalie LASSERRE, Mme Danièle FONTAINE, Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, Mme Muriel BRETON, M. Wilfrid BOISSIER, M. Guillaume PERDRIX, M. Anthony GARINIE, M. Alain PAQUET,

Absents excusés : M. HENRY, (pouvoir à Alexis POUUNET), Mme Catherine CLAUDET (pouvoir à Christine COMBEMOREL), M. Nicolas THOMAS (pouvoir à Alain PAQUET) M. Sylvain RABOT

Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

OBJET RPQS

Vu l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation au Conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement (RPQS).

Le RPQS est un document public ; il permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Sa rédaction relève de la responsabilité de la collectivité.

Il présente les caractéristiques du service : nombre d'abonnés, volumes facturés, détail des imports et exports d'effluents, quantité des boues issues de la station d'épuration...

Il présente également les modalités de tarification du service, des indicateurs de performance (exemple : conformité de la collecte des effluents, points noirs du réseau, taux moyen de renouvellement du réseau, mais aussi durée d'extinction de la dette, taux d'impayés sur la facture, ainsi que les modalités de financement des investissements).

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif, annexé au projet de délibération.
- > De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

- > De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- > De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire

Pierre DUCASTEL